



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Délibération n°21-13 du 29 Juin 2021

### Admissions en non-valeur

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h35

Nombre de membres en exercice du conseil : 26

Nombre de votants : 17

Le conseil d'administration du Crous Rennes-Bretagne approuve les admissions en non-valeur.

NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- REFUS DE VOTE : 0

Fait à Rennes, le 29 Juin 2021

Le Directeur général du Crous Rennes-Bretagne

Hervé AMIARD

29 Juin 2021

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

3

Admissions en  
non-valeur

Pour approbation



7, place Hoche  
CS 26428  
35064 Rennes Cedex

+33-2 99 84 31 01  
+33 2 99 84 31 11  
[www.crous.fr](http://www.crous.fr)

Dossiers en Admission en Non Valeur  
Conseil d'Administration du 29 juin 2021 - pour VOTE - Créances supérieures à 300€  
Délibération n°18.38 du 7 décembre 2018 du Crous de Rennes-Bretagne

N° d'ordre	Somme restant à recouvrer	Motifs d'irrecouvrabilité	Vote du CA
<b>416.1 CONTENTIEUX CROUS</b>			
1	809,69 €	FIN DE PROCEDURE : Pas de caution - SATD effectuées mais infructueuses - courriers et mails envoyés restés sans réponses	
2	1 300,22 €	FIN DE PROCEDURE - Pas de caution - SATD banque et employeur infructueuses - Recherche FICOBA et DRFIP sans obtenir de nouvelles informations	
3	660,00 €	FIN DE PROCEDURE : Etudiant de nationalité étrangère - Pas de caution - recherche FICOBA et DRFIP infructueuses (pas d'adresse postale connue en France) - mails envoyés restés sans réponses	
4	1 777,06 €	FIN DE PROCEDURE - Pas de caution - SATD banque et employeur infructueuses - Recherche FICOBA et DRFIP sans obtenir de nouvelles informations	
5	610,00 €	FIN DE PROCEDURE CAUTION ET DEBITEUR : SATD banque et employeur infructueuses - Recherche FICOBA et DRFIP sans obtenir de nouvelles informations	
6	461,10 €	FIN DE PROCEDURE CAUTION ET DEBITEUR : SATD effectuées mais infructueuses - recherche FICOBA et DRFIP infructueuses - courriers et mails envoyés restés sans réponses	
7	396,00 €	FIN DE PROCEDURE : Pas de caution - SATD effectuées mais infructueuses - courriers et mails envoyés restés sans réponses	
TOTAL 416.1	6 014,07 €		
<b>416.2 CONTENTIEUX HUISSIERS</b>			
8	349,04 €	Dettes de loyer de Mars à Mai 2015 : 02/11/2015 : Envoi huissier 2015 à 2021 : Plusieurs relances à l'huissier lui demandant le versement de fonds ou l'établissement de PV de carence ou d'insolvabilité 12/01/2021 : Certificat d'irrecouvrabilité	
TOTAL 416.2	349,04 €		
TOTAL ANV POUR VOTE	6 363,11 €		

SATD : Saisie à Tiers Détenteur  
FICOBA : Fichier de recherche bancaire  
DRFIP / Direction Régionale des Finances Publiques

Délibération n°21-13 du conseil d'administration du 29 Juin 2021

Le Directeur Général du Crous Rennes-Bretagne

Hervé AMIARD